Le Choletais
L'audace pour réussir
17DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Reçu le
17/10/2023
en Sous-Préfecture
de Cholet

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2022

Déchèteries des Humeaux à Vezins (haut) et du Pont-Bertand à La Tessoualle (bas)

SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....3

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....3

A - Compétence exercée.....3
B - Territoire desservi.....3
C - Population desservie.....4
D - Mode de gestion du service.....5
E - Volumes/tonnages et leur évolution.....6
F - Équipements du service.....7
1) Porte à porte (au 31/12/2022).....7
2) Apport volontaire (au 31/12/2022).....7
3) Communication/Prévention (au 31/12/2022).....7
4) Déchèteries.....7
5) Collecte et traitement des déchets.....12

2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....15

3 - ACTIONS RÉALISÉES ET À VENIR.....18

A - Actions - Organisation *(y compris hygiène & sécurité)*.....18
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....20
C - Dépenses de l'exercice.....21
D - Investissements à venir en 2023.....22

4 - FINANCEMENT DU SERVICE.....23

5 - TARIFICATION DU SERVICE.....24

A - Présentation générale des modalités de tarification du service.....24
B - Prix du service.....25

6 - ACTIONS DE SOLIDARITÉ.....28

ANNEXE : SYNOPTIQUE 2022.....29

Abréviations :

- **OMR : O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM : E**mballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA : D**échets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB : T**ri **M**écano **B**iologique
- **ISDND : I**nstallation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD : I**nstallation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM : T**axe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RPQS DÉCHETS - 2022

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **104 382** habitants (données de référence – CITEO).
- Prix du service : le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2022 était de **9,11 %.**
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) **51 890 T**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **80,21 %** (80,36 % en 2021).

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

L'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production et la nocivité des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 22 avril 2022,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 17 janvier 2022,
- le règlement des déchèteries rurales et urbaines, et des éco-points, approuvé le 13 décembre 2021.

B - Territoire desservi

En 2022, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais (1er janvier 2017 : extension du territoire).

Communes	Population (*INSEE sous contrat CITEO*)	Communes	Population (*INSEE sous contrat CITEO*)
Bégrolles-en-Mauges	**2 089**	Maulévrier	**3 190**
Cernusson	**345**	Mazières-en-Mauges	**1 200**
Chanteloup-les-Bois	**690**	Montilliers	**1 219**
Cholet	**54 186**	Nuaillé	**1 463**
Cléré-sur-Layon	**340**	Passavant-sur-layon	**124**
Coron	**1 588**	Saint-Christophe-du-Bois	**2 766**
La Plaine	**1 003**	Saint-Léger-sous-Cholet	**2 974**
La Romagne	**1 913**	Saint-Paul-du-Bois	**593**
La Séguinière	**4 173**	Somloire	**881**
La Tessoualle	**3 198**	Toutlemonde	**1 328**
Le May-sur-Evre	**3 812**	Trémentines	**3 048**
Les Cerqueux	**881**	Vezins	**1 721**
Lys-Haut-Layon	**7 830**	Yzernay	**1 827**

TOTAL 104 382 habitants

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2021	2022	
Population collectée :	**104 005 hab.**	**104 382 hab.**	**+0,36 %**
- dont nombre d'habitants desservis en apport volontaire	13 498 hab.	14 978 Hab.	+ 11 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	158 redevables	155 redevables	- 1,90 %

Jusqu'au 31 décembre 2022, un usager non domestique pouvait être collecté jusqu'à 1000 l une fois par semaine d'ordures ménagères avec la collecte classique sur le secteur collecté en régie, 240 l collectés une fois par semaine sur les communes du Vihiersois.

Au-delà, il était assujetti à la redevance spéciale déchet (paiement au litre supérieur collecté une fois par semaine ou forfaitaire pour les administrations sur le Vihiersois et sur la base d'un forfait annuel, pour tout usager non ménager collecté une fois par semaine sur l'ex-Bocage).

A compter du 1er janvier 2023, la redevance spéciale déchet est harmonisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais (le seuil de facturation est ainsi fixé à partir de 2000L/quinzaine ou 1000L/semaine de la collecte).

Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- *Population desservie ou collectée = nombre d'habitants+ Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service en apport non desservis en porte à porte*
- *Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté*

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	**Collecte :** **37 %** en porte à porte collecte 1 fois/semaine à Cholet (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/ semaine) par la régie. **49 %** en porte à porte collecte une fois tous les 15 jours en zone rurale et au Puy-Saint-Bonnet selon le secteur par la régie ou un prestataire privé, **14 %** en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé. **Transfert :** Valor3E : à Saint-Germain-sur-Moine (public) et à Montilliers (privé).	Le traitement est pris en charge par Valor3E : **43,00 %** par valorisation énergétique à Nantes, à Lasse et au Mans, **53,47 %** par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges, **3,53 %** par enfouissement à La Séguinière.
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines en mélange)	**Collecte :** **86 %** en porte à porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collecte 1 fois/semaine) par la régie. **14 %** en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/ semaine selon le secteur par un prestataire privé. **Transfert :** Montilliers (pour les tonnages collectés sur l'ex-Vihiersois et l'ex-Bocage).	Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49) et d'Arc-en-Ciel à Couëron (44). Une fois triés, les emballages sont expédiés vers les différentes filières de recyclage agréées par CITEO et l'AdC.
Verre (362 colonnes à verre)	**Collecte et stockage :** Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.	Recyclage à VAYRES, REMS, GIRONCOURT, VEAUCHE, WINGLES par la Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO.
Déchets provenant des 7 déchèteries et 4 éco-points	**Gestion, collecte :** Prestataire privé.	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de traitement agréées par l'AdC et/ ou certains Eco-organismes.
Collecte des biodéchets (6 lycées, 8 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs, 1 Esupec)	**Collecte :** En régie en porte à porte. Collecte 1 fois/semaine (excepté durant la période estivale où la collecte est suspendue).	Compostage à Cholet.

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte).
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.
- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés.
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements.
- Fréquence de collecte.

E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries	Autres (Textiles + biodéchets)	Total
2021	16 997 T	6 179 T	4128 T	30 461 T	424 T textiles + 108 T biodéchets = 532 T	**58 297 T**
2022	16 574 T	6 007 T	4 135 T	24 752 T	305 T textiles + 117 T biodéchets = 422 T	**51 890 T**
Ratio/hab. 2021	163,4 kg/hab	59,4 kg/hab	39,7 kg/hab	292,9 kg/hab	5,1 kg/hab	**560,5 kg/hab**
Ratio/hab. 2022	158,8 kg/hab	57,6 kg/hab	39,6 kg/hab	237,1 kg/hab	4,0 kg/hab	**497,1 kg/hab**
Évolution (par rapport au ratio/ hab)	- 2,8 %	- 3,0 %	+0,2 %	-19,1 %	-21,6 %	**-11,3 %**

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

L'année 2022 est marquée par une baisse conséquente du ratio de déchets par habitant (-11%), avec pour la première fois un ratio moyen inférieur au 500 Kg pr habitant.

Cela s'explique principalement par la forte diminution des déchets collectés en déchèteries (-19%) notamment en raison :
- du déploiement complet du contrôle d'accès sur l'ensemble des sites
- de la sécheresse ayant engendrée moins de déchets de végétaux
- d'une baisse des principaux déchets collectés (gravats, tout venant et bois)

Enfin, le ratio d'OMR et le ratio des EM et papiers par habitant sont également à la baisse, ce qui traduit une diminution de la production de déchets sur le territoire.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2020 sur le territoire de l'AdC après l'extension des consignes de tri

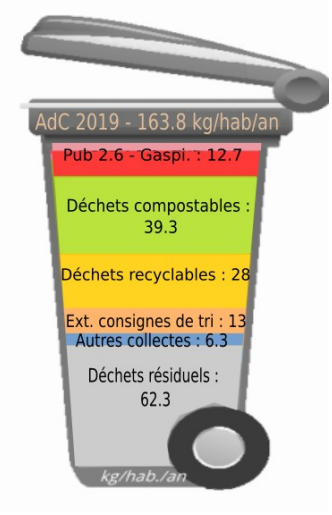

Indicateurs :
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800 97 49 49) et 2 véhicules légers.

1) Porte à porte (au 31/12/2022)

- Nombre de véhicules : 12 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 3 fourgons, 3 véhicules utilitaires, 1 chariot élévateur et 1 remorque.
- Nombre de bacs roulants : 87 340 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire (au 31/12/2022)

- OMR : 187 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 134 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 362 colonnes dont 58 enterrées ou semi-enterrées
- Textiles : 91 colonnes dont 75 gérées par la collectivité et 18 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés,…..)
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon

3) Communication/Prévention (au 31/12/2022)

- 5 véhicules utilitaires
- 2 broyeurs à végétaux
- 1 remorque
- 26 composteurs partagés

4) Déchèteries

<u>Localisation des déchèteries et des éco-points</u>

Depuis le 1er septembre 2022, le contrôle d'accès s'est généralisé sur l'ensemble des déchèteries et éco-points non équipés:

- déchèterie rurale de Maulévrier et Vihiers (Lys Haut Layon),
- éco-point de Somloire, Nueil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon), Tigné (Lys-Haut-Layon) et Saint-Paul-du-Bois.

Fréquentation des déchèteries (nombre de passage)

Site	Changement	2021	2022
Déchèterie du Cormier - Cholet	-	70 155	62 931
Déchèterie de la Blanchardière - Cholet	-	72 028	64 858
Déchèterie de L'Eriboire – St-Léger-/s-Cholet	-	17 335	14 972
Déchèterie des Humeaux - Vezins	Ouverture 02/06/21	6 949	10 618
Déchèterie du Pont Bertrand - La Tessoualle		7 413	11 785
Déchèterie de Maulévrier	Nouveaux horaires 31/10/21	21 163	18 700
Déchèterie de Vihiers		24 191	23 060
Eco-point de Somloire		5 570	4 280
Eco-point de Tigné		5 837	3 459
Eco-point de Nueil-sur-Layon		3 153	2 855
Eco-point de Saint-Paul-du-Bois		549	413
Eco-point de Trémentines	Fermeture 02/06/21	7 100	0
Eco-point de Vezins		3 309	0
Eco-point de Coron		3 336	0
Eco-point de La Tessoualle	Fermeture 21/06/21	12 023	0
Eco-point d'Yzernay	Fermeture 30/09/21	2 098	0
Eco-point des Cerqueux		2 715	0
TOTAL FRÉQUENTATION		**264 924**	**217 706**

La fréquentation en déchèteries et éco-points a diminué en 2022 de 17,8 %. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- ouverture de deux déchèteries avec contrôle d'accès en juin 2021 et fermeture de 4 éco-points sans contrôle d'accès,
- harmonisation des horaires des déchèteries en octobre 2021 et fermeture de deux éco-points,
- déploiement complet du contrôle d'accès en septembre 2022, sur les déchèteries et éco-points non équipés (6 sites),
- moins d'apport de gravats, tout venant et bois (moins de travaux de bricolage/rénovation chez les habitants en 2022, après deux années fortes en raison du COVID),
- moins d'apport de déchets végétaux en raison de la sécheresse en 2022.

Liste des déchets acceptés par site à fin 2022

	Déchèterie Type 1	Déchèterie Type 1	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Eco point	Eco point	Eco point	Eco point
	Le Cormier Cholet	La Blanchardière Cholet	L'Eriboire Saint-Léger sous-Cholet	Les Humeaux Vezins	Pont Bertrand la Tessoualle	Maulévrier	Vihiers	Somloire / La Plaine	Tigné	Nueil-sur-Layon	Saint Paul du Bois
Tout-venant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bois traité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles (grandes et petites ferrailles benne 30m3)	X	X	-	-	-	1 x / mois (2ème samedi)	1 x / mois (3 ème samedi)	1 x / mois (4 ème samedi)	1 x / mois (1er samedi)	1 x / trimestre (5ème samedi)	-
Petites ferrailles (uniquement)	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Plastiques durs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Films plastiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
D3E	X	X	-	-	-	X	X	-	-	-	-
Déchets réutilisables	X	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-
Mobilier	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-
D.D.S	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Huiles végétales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Batteries	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lampes / néons	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Verre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Radiographies	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-
Cartouches et toners	X	X	X	X	X	X	X				
Textiles	X	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-
Palettes	X	X	X	X	X	-	X				
Fibrociment	(1/2 journée le vendredi tout les 15 jours)	-	-	-	-	-	(1/2 journée le vendredi par trimestre)	-	-	-	-

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2020-2021)

	2021	2022
Batteries	23,97	17,71
Bois Traités	2 071,86	1 152,32
Cartons	794,07	716,33
Cartouches d'encre	0	0,81
Déchets végétaux	9 049,13	6 846,87
Déchets Réutilisables	67,11	68,40
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	782,77	684,08
Déchets diffus spécifiques (DDS)	171,80	171,38
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	2 139,69	2 304,20
Ferrailles	869,08	677,78
Fibrociment	187,92	130,76
Films Plastiques	1,88	6,70
Gravats valorisés	7676,81	6 270,77
Gravats non valorisés	691,3	514,66
Huiles Minérales	29,79	22,14
Huiles Végétales	6,16	5,89
Lampes	3,91	4,19
Palettes	0	42,78
Piles et accumulateurs	7,22	7,71
Plastiques Rigides	99,50	79,97
Tout-venant non valorisé	3 928,70	3 402,96
Tout-venant valorisé	1 898,48	1 624,04
Total Valorisable	25 693,25	20 704,07
% Valorisable	84,24 %	83,64 %
Total non Valorisable	4 807,92	4 048,38
% non Valorisable	15,76 %	16,36 %
Total Général	**30 460,66**	**24 752,45**

Les tonnages collectés en 2022 en déchèteries et éco-points sont en baisse de 19 % par rapport à 2021.

Cela s'explique par une baisse importante de principaux déchets comme :
- le bois traité (- 44 %, soit - 919 T) ;
- les gravats valorisés et non valorisés (- 19 % soit – 1 582 T) ;
- le tout venant (-14 % soit – 800 Tonnes) ;
- les déchets végétaux (- 24% soit – 2 203 Tonnes).

Une nouvelle filière a été mise en place en 2022 avec la récupération de palettes en bois réutilisables et/ou réparables. Ce nouveau tri à permis de détourner 2800 palettes, soit environ 42 Tonnes, de la filière « bois traité ».

En 2022, le taux de valorisation global atteint 83,6 %, ce qui est stable par rapport à 2021.

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries équipées de contrôle d'accès par usager/an

La collectivité a créé 51 434 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2021	6,02
2022	5,49

31 415 usagers (foyers) ont utilisé leur carte déchèterie au moins une fois en 2022. Pour ces foyers, la moyenne est de 5,49 passages sur l'année 2022, ce qui correspond à la moitié des passages crédités automatiquement en début d'année (12 passages).

662 usagers ont utilisés plus de 12 passages sur l'année 2022, en achetant des forfaits supplémentaires (soit 0,38 % des usagers ayant utilisé au moins une fois leur carte de déchèterie en 2022).

Moyenne en kg par passage en déchèterie

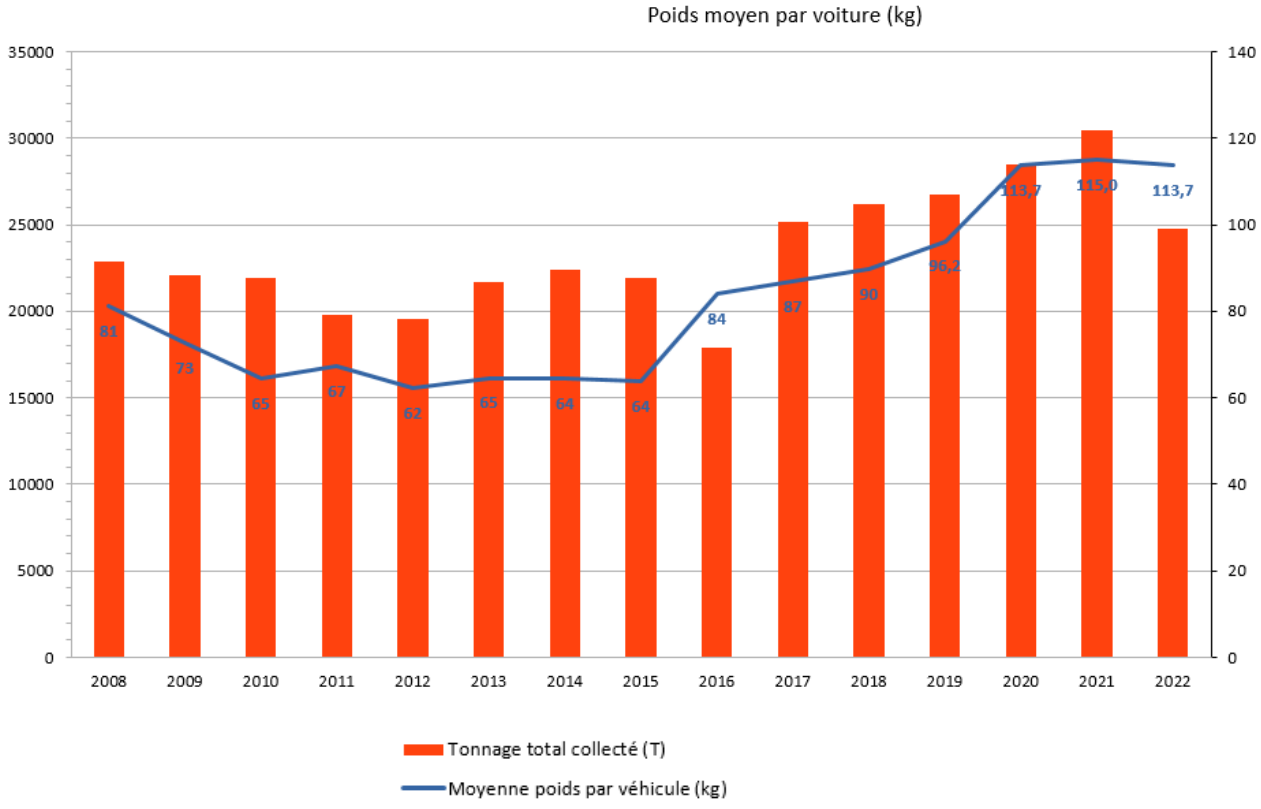

Le graphique met en évidence l'augmentation, sur plusieurs années, du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière en 2016, de l'Ériboire en 2018, des Humeaux et du Pont Bertrand en 2021, et du reste des sites en 2022.

Le nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs :
- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

5) Collecte et traitement des déchets

➢ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E auquel adhère l'AdC. Les OMR sont prises en charge à partir des plateformes de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et Montilliers par Valor3e qui les envoie vers différentes unités de traitement.

Répartition des OMR de l'AdC pour traitement en tonne

		Tri Mécano Biologique (TMB) de Bourgneuf-en-Mauges hors refus	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ALCEA de Nantes	Unité de Valorisation Energétique (UVE) de la SAVED à Lasse
Finalité du traitement		**Compostage**	**Enfouissement**	**Incinération**	**Incinération**
Tonnage total traité pour Valor3e en 2022		20 052 t	1 316 t	14 105 t	2 201 t
1Tonnage traité pour l'AdC en 2022		**8 820 t**	**582 t**	**6 124 t**	**968 t**
Valorisation énergétique (en Mwh) pour l'AdC	Électricité			246	461
	Biogaz		189		
	Chaleur			8 669	92

Répartition des refus de tri issus du TMB pour l'AdC en tonne (5 488 T)

		Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Syner'val au Mans
Finalité du traitement		**Enfouissement**	**Incinération des refus de tri du TMB**
Tonnage total traité en 2022 pour Valor3e		12 393 t	52 t
Tonnage traité pour l'AdC en 2022		**5 451 t**	**23 t**
Valorisation énergétique (en Mwh) pour l'AdC	Électricité		9 t
	Biogaz	2 015 t	
	Chaleur		39 t

➢ Pour les Emballages Ménagers et papier en mélange (EM)

Le tri des EM est également confié au syndicat Valor3E.

Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire collectés en régie sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet. Ceux collectés en prestation sont déposés sur la plate-forme privée de Montilliers, avant d'être transférés au centre de tri de Cholet. Le tri est effectué en contrat de prestation pour le compte du syndicat.

Sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques est effectué. Ces emballages plastiques sont ensuite transférés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron, où ils sont triés par résine, avant expédition vers les unités de recyclage correspondantes à chaque filière, agréée par CITEO et/ou, après consultation par l'AdC.

Les capacités du centre de tri de Cholet sont de 16 000 T par an.

En 2022, le centre de tri a accueilli **6 007 T** pour le compte de l'AdC.

Destinations des emballages après le tri :

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	NORSKE SKOG – 88194 GOLBEY
Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
Briques alimentaires	REVIPAC – 75009 PARIS
Cartons d'emballages	REVIPAC – 75009 PARIS
Bouteilles et flaconnages plastiques	VALORPLAST – 92800 PUTEAUX
Verre d'emballages	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
Gros de magasins	ACTECO – 44000 NANTES VACHER – 43270 ALLEGRE

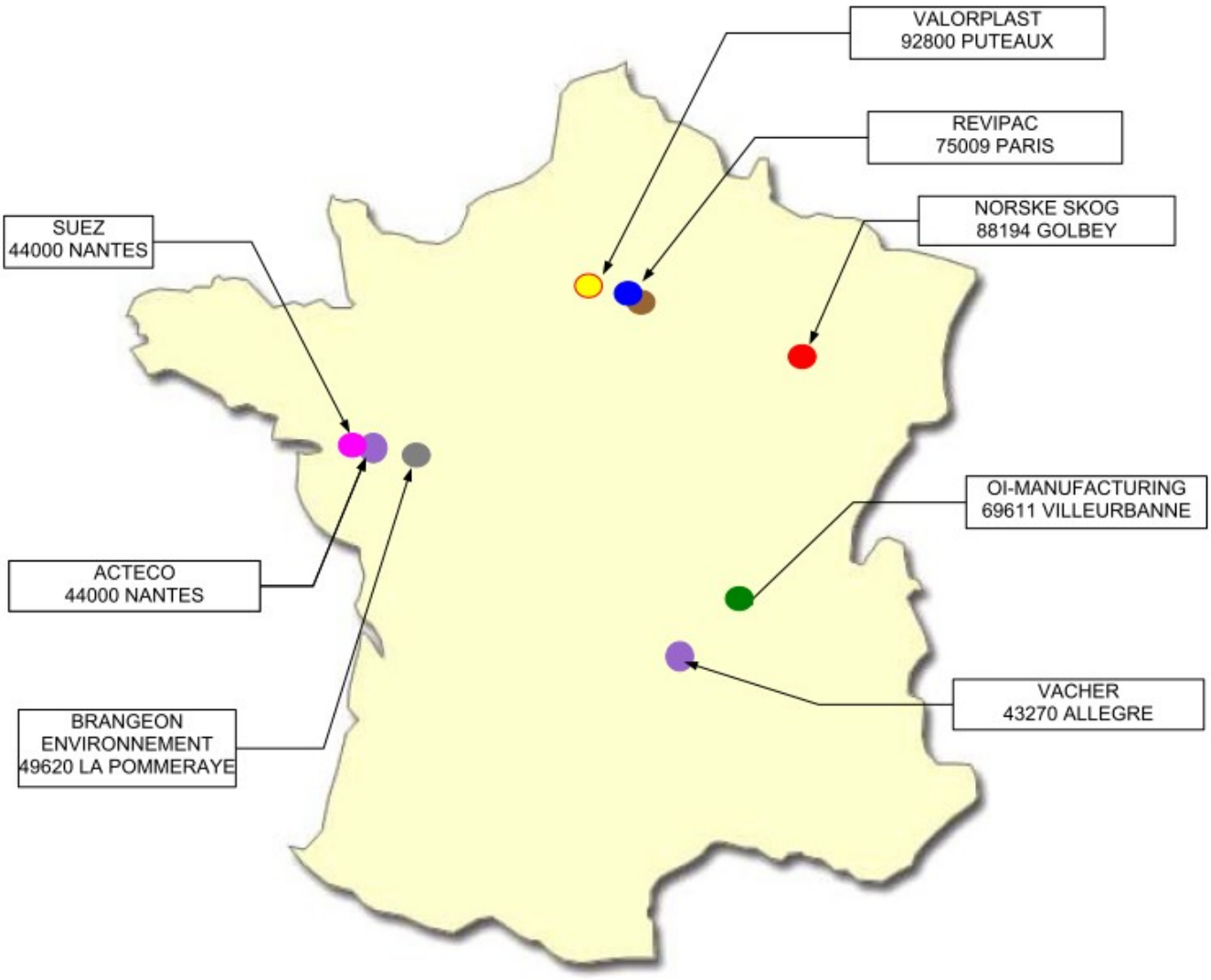

Destinations des emballages après le tri :

Les emballages-papiers du territoire sont recyclés en France ou en Europe du Nord-Ouest.

En moyenne, les prix de reprise des matériaux ont poursuivi leurs hausses (constatées depuis 2021 en raison de la reprise économique) sur le premier semestre 2022. En revanche, ils ont amorcé une baisse au second semestre.

➢ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets verts :

Dans le cadre de sa politique de prévention, l'AdC incite ses administrés à composter. En 2022, elle proposait un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels, à valoir sur l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur.

Elle installe des composteurs de proximité, partagés en pieds d'immeuble et quartiers résidentiels ou autonomes pour les structures de restauration collective (voir bilan en 2). Ainsi, une partie de ces déchets est valorisée directement sur site, et ne transitent, ni par les déchèteries, ni par la collecte en bacs roulants.

Une partie de biodéchets est collectée en porte à porte auprès de 19 établissements (lycées, collèges…) de Cholet. Ainsi, la part fermentescible produite par ces établissements est compostée à Cholet sur une plate-forme de compostage industrielle privée. 117 T en 2022 (108 T en 2021) ont été collectées.

→ les Textiles Linges Chaussures (TLC)

Ces matériaux sont pris en charge, en 2022, par l'association ECOTEXTILE à Appilly (60) sur tout le territoire de l'AdC.

Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus, certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains super-marchés, etc.) collectent également des textiles en vu de les revendre ou de les valoriser.

305 Tonnes en 2022 ont été ainsi collectées (424 T en 2021). La diminution s'explique par le dépôt important en 2021 des usagers ayant triés et stockés les textiles pendant la pandémie du COVID-19.

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Éco-système leur assure des recettes.

Le nombre de déchets collectés par commune et par collecte est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Année	La Romagne	Coron	Le May-sur-Evre	Tigné	Passavant-sur-Layon	La Tessoualle	Somloire
2019	49	-	134	-	-	84	-
2020	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	95	-
2021	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	REPORT	-
2022	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT

Année	Toutlemonde	Saint-Paul-du-Bois	Trémentines	Yzernay	la Plaine	Nueil-sur-Layon
2019	-	7	28	38	-	-
2020	-	87	33	79	-	-
2021	-	REPORT	REPORT	REPORT	-	-
2022	36	46	116	77	85	61

REPORT : En raison de la crise sanitaire, certaines collectes ponctuelles ont été reportés ou annulées de 2020 jusqu'à juin 2022.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont traités en fonction de leur nature et par ordre de priorité, soit :
- en valorisation matière (réemploi, recyclage)
- en valorisation énergétique (incinération avec valorisation énérgétique, CSR)
- en dernier recours par élimination (stockage, incinération sans valorisation énergétique)

Liste des déchets	Type de Traitement et lieu
Tout-venant non valorisable	ISDND 2 (élimination)- La Poitevenière (49)
Tout-venant valorisable	valorisation énergétique (CSR) – Cholet (49)
Ferraille	valorisation matière - Cholet (49)
Cartons	valorisation matière - Cholet (49)
Gravats	valorisation matière – Trémentines (49) valorisation matière - La Chapelle-Saint-Laurent (79) ISDI 3 (élimination) – Montilliers (49)
Déchets Verts	valorisation matière - Cholet (49) valorisation matière – multi-communes (49)
Bois	valorisation matière – Cholet (49)
Verre	valorisation matière - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	valorisation matière – Le Loroux Bottereau (44)
Huile alimentaire	valorisation matière – St Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	valorisation matière / valorisation énergétique - Ecomobilier
Batteries	valorisation matière - Cholet (49)
Piles	valorisation matière - Corepile
Ampoules/néons	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Déchets Diffus Spécifiques	valorisation matière / énergétique - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND 1 (élimination) - La Poitevinière (49)
Plastiques rigides	valorisation matière – Cholet (49)
Textiles	valorisation matière – Ecotextile (60)
Films plastiques	valorisation matière – Cholet (49)

Indicateurs :

- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations.

2 - Indicateurs de performance

➢ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA collectés en 2022 (51 890 T), a été de **80,21 %** (80,36 % en 2021).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (24 752 T) est resté stable à **83,6 %** (84,2 % en 2021).

➢ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés : depuis juin 2013, début du compostage partagé, 26 sites en fonctionnement :

Sites	Partenaires	Date installation	Foyers participants**	Production annuelle calculée ou estimée		Évènement marquant
				2021	2022	
RS * La Séguinière	Commune de La Séguinière	27/06/2013	-	490 kg	1,59 T	
Résidence Le Soleil Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	11/01/2014	20	1,27 T	1,71 T	
EHPAD La Séguinière	EHPAD + commune	30/09/2014	-	3,34 T	1,58 T	Suite à des difficultés d'organisation rencontrées, un suivi de site par le prestataire CPIE a repris en 2022. Le site pourra être de nouveau autonome en 2023.
Mail 2 Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	04/10/2014	40	1,88 T	1,70 T	
MFR + RS La Romagne	MFR + commune	04/05/2015	-	1,216 T	1,25 T	
RS St-Léger-sous-Cholet	Commune Saint-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,379 T	1,53 T	
Résidence Clairefontaine Cholet	SLH	28/05/2016	20	1,95 T	2,74 T	
Résidence Les Richardières Cholet	Cabinet Chupin- Citya immobilier- SLH	04/02/2017	30	1,61 T		
RS + EHPAD La Tessoualle	Commune de La Tessoualle+ EHPAD	01/04/2017	-	804 kg	1,29 T	Pour des raisons d'organisation, le site a été déplacé.
Centre Social Pasteur Cholet	Centre Social	13/10/2017	15	340 kg	172 kg	
Jardins Partagés La Séguinière	Commune	Automne 2017	3	240 kg	240 kg	
Résidence Leclerc Cholet	Cabinet E.Chupin Syndic des co-pro	23/04/2018	14	1,18 T	1,30 T	
RS Nuaillé	Commune de Nuaillé	14/05/2018		437 Kg	270 kg	
RS Mazières-en- Mauges	Commune de Mazières-en-Mauges	05/04/2018	-	136 kg	150 kg	
RS St-Christophe- du-Bois	Commune de St-Christophe-du-Bois	25/06/2018	-	1,33 T	1,92 T	
RS + EHPAD Somloire	Commune de Somloire + EHPAD	22/11/2018	-	2,471 T	2,04 T	
RS Collège La Vallée du Lys	Commune de Lys-Haut-Layon	18/03/2019	-	1,394 T	1,10 T	Site autonome depuis 01/2022
Square Voltaire - Cholet	Habitants du quartier la Choletière	30/03/2019		720 kg	610 kg	
Square Limousin - Cholet	Habitants du quartier de Strasbourg	05/10/2019		10 kg	-	Des actions de remobilisation ont eu lieu en 2022. Fin 2022, une nouvelle dynamique a émergée.
Quartier les Richardières 2 – Cholet (Tours Porthos-Athos)	Sèvre Loire Habitat + Habitants	19/11/2019		296 kg	380 kg	Des actions de remobilisation ont eu lieu en 2022. Malgré ces efforts, des problèmes d'organisation et de participations persistent. Le site devrait fermer en 2023.
MFR Bonnauderie	MFR (Cholet)	01/09/2020	-	4,837 T	6,60 T	
RS Vezins	Commune de Vezins	01/09/2020	-	536 kg	560 kg	
Jardins familiaux Nuaillé	Commune de Nuaillé	01/09/2020	-	-	-	Site arrêté en 2022
RS Toutlemonde	Commune de Toutlemonde	25/03/2021	-	882 kg	660 kg	Site autonome depuis 04/2022
RS Bégrolles-en-Mauges	Commune de Bégrolles-en-Mauges	11/03/2021	-	153 kg	490 kg	
RS Cernusson	Commune de Cernusson	Sept. 2022	-	-	40 kg	
RS Les Cerqueux	Commune Les Cerqueux	Sept. 2022	-	-	90 kg	
Quartier Libération	Cholet	06/03/2021	-	1,372 T	1,35 T	Site autonome depuis 10/2022
TOTAL (Tonnages évités dans les OMR)				**29,066 T**	**31,26 T**	

* RS = Restaurant Scolaire ** Charte d'engagement signée

En 2022, l'activité est restée plutôt stable, avec la fermeture d'un site de compostage partagé et l'ouverture de deux sites de compostage autonome en établissement.

- Composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels et des lombricomposteurs la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bons distribués	372	341	304	352	289	465	276
Nombre de composteurs achetés	223	257	275	151	129	247	129

- Déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC puis l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. L'AdC prend en charge une partie du traitement des invendus de l'association à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Écocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Écocyclerie est soutenue par l'AdC : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an + aide au démarrage de 20 000 € (remboursée sur 3 ans).

L'AdC met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes ou des locaux sur les déchèteries où sont entreposés les produits " réutilisables " avant leur évacuation.

En 2022, cette collecte a permis de collecter 68,38 T de produits réutilisables (41,2 T au Cormier, 27,18 T à La Blanchardière et à l'Eriboire), contre 67,74 T en 2021 (30,116 T au Cormier et 34,247 T à La Blanchardière et 3,4 T l'Éribоire).

La revente dans leur boutique solidaire, de ces produits, ainsi que tous les produits que ces deux associations récupèrent par leurs propres moyens (en collecte directe ou dépôt sur leur site) leur assure des recettes.

Les deux boutiques solidaires ont signé un contrat avec Éco-Mobilier, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Écocyclerie a ainsi évacué 58,86 T vers Éco-Mobilier.

L'AdC prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2022, ces invendus ont représenté 35 T pour l'Écocyclerie et 153,42 T pour Emmaüs (35 T pour L'Écocyclerie et 193,96 T pour Emmaüs en 2021).

- Broyage des déchets verts communaux et grand public :

Dans une volonté d'éco-exemplarité l'AdC a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi l'AdC a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018 et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2022, 76 journées de prestations ont été effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'Agglomération.

Depuis 2021, L'AdC a lancé une opération de sensibilisation au broyage des déchets verts pour les particuliers. Ainsi 2 campagnes de broyage par an sont proposées au grand public.

Les particuliers qui le souhaitaient peuvent s'inscrire via le site internet cholet.fr à l'une des prestations proposées. Les prestations ont lieu dans plusieurs communes de la collectivité qui peuvent varier d'une campagne de broyage à une autre. Ce sont les prestataires qui réalisent le broyage. L'objectif est de sensibiliser les personnes à l'utilisation du broyat dans leur jardin sans avoir à se rendre dans les déchèteries. Tous les participants récupèrent le broyat produit.

En 2022, les campagnes de broyage ont eu lieu comme suit :

- Printemps 2022, 16 dates proposées entre le 18 mars et le 14 mai 2022.
- Automne 2022, 14 dates proposées entre le 14 octobre et le 3 décembre 2022.

	Printemps 2022	Automne 2022
Créneaux occupés / Créneaux proposés	204 / 432	160 / 252
Taux de participation	47 %	64 %
Quantités de végétaux broyés (m^3)	256 m^3	171 m^3

➢ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025,
- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Mettre en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages à compter du 1er janvier 2024.

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : **17,9 % en 2022** pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale des collectivités en milieu mixte rural est de **23,5 %** de refus (source CITEO – données 2020).

Le taux de refus en 2022 est stable vis-à-vis de l'année 2021 et reste en dessous de la moyenne nationale.

Les 5 ambassadeurs de tri et de prévention du service travaillent activement pour faire passer les bons messages de tri auprès des usagers, dans l'objectif de diminuer le taux de refus.

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs.*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - Organisation *(y compris hygiène & sécurité)*

Faits marquants de l'année :

➢ **Général au service Gestion des Déchets :**

- approbation de l'harmonisation de la Redevance Spéciale Déchets pour les établissements publics, administrations et professionnels relevant du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- approbation du nouveau règlement du service de collecte des déchets ménagers appliable sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.
- Mise à jour de la prospective financière déchets pour les années à venir, et approbation du taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

➢ **<u>Activité porte à porte</u> :**

– Le tonnage collecté en OMR a baissé et la captation des emballages-papiers s'est améliorée grâce notamment à la sensibilisation des ménages sur l'ensemble du territoire.
– La reprise économique s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier semestre, permettant de conserver des prix de reprises des matériaux élevés. En revanche, les prix ont globalement baissé à partir du second semestre.
– Mise en place de la procédure fortes chaleurs pour les agents de collecte (décalage des horaires de travail).

➢ **<u>Activité Apport volontaire et déchèteries</u> :**

- Généralisation du contrôle sur l'ensemble des déchèteries et éco-points du territoire de l'ADC (sites équipés en septembre 2022 : déchèteries de Vihiers et Tigné, éco-points de Somloire, Tigné, Nueil-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois)
- Mise en place de deux nouvelles filières de tri en déchèteries (palettes de bois, huiles végétales)
- Mise en place au 1er janvier 2023 de l'interdiction des camions bennes et à plateaux sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

➢ **<u>Activité prévention des déchets</u> :**

· Animations prévention :

• 2 journées de formation sur le compostage pour les référents de site des composteurs collectifs
• Animations tout public autour tri des déchets et du réemploi du textile proposées dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Par ailleurs, l'AdC a fait appel à une compagnie de théâtre pour 2 représentations à destination des élèves des classes de CE2,CM1 et CM2.
• En novembre, participation au Rallye Citoyen organisé par la ville de Cholet pour les élèves de 3ème avec les animations suivantes :
  - Présentation de la pratique du compostage autour du site de compostage partagé de la résidence du Mail 2 à Cholet,
  - Escape game " Réemploi ",
  - Roue de la prévention,

· Subventions allouées aux associations et centres sociaux dans le cadre de projets en faveur de la réduction des déchets :

• Orchestre Harmonique de Cholet (OHC) ;
• CSSP Basket (Les Cerqueux, Somloire, Saint Paul du Bois, La Plaine) ;
• Comité de jumelage franco-portugais (Les Cerqueux) ;
• Association JUNIOR (Cholet) ;
• CALS Centre d'Animation (La Séguinière) ;
• Entente Choletaise Volley Ball (ECVB) ;
• Famille Rurale (Montilliers).

· 2 opérations de broyage gratuit de végétaux pour les particuliers, au printemps et à l'autonome.

· En 2023, lancement des partenariats de location de broyeurs de végétaux avec les associations locales et poursuite des opérations de broyage de végétaux pour les particuliers au printemps et à l'autonome.

· Au 1er janvier 2023, augmentation des bons de réduction pou l'achat de composteur ou lombricomposteur de 20 € à 50 €

➢ **Activité communication :**

- Communication autour de l'harmonisation de la Redevance Spéciale Déchets (RSD). Les professionnels concernés ont été rencontrés dans le cadre d'un rendez-vous d'information.
- Communication sur le passage de la collecte en apport volontaire (496 logements) → Information auprès des usagers et distribution de sacs de pré-collecte dans les secteurs suivants de Cholet : centre-ville, Clos des Mauges, Quartier Le Chiron, Avenue de l'Europe.
- 2 campagnes de pré-collecte à Vihiers et à Maulévrier.
- 60 animations scolaires en 2022.
- Distribution de calendriers de collecte. À Cholet, distribution réalisée lors de permanences à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Pour les communes rurales : mise à disposition auprès des mairies.
- L'AdC a mis en ligne son premier guide pratique de gestion des déchets pour les usagers, disponible sur le site internet de la collectivité " cholet.fr ".
- Une campagne de communication a été mise en place entre novembre et décembre 2022, dans le cadre de l'évolution de la TEOM. Dans le cadre de cette campagne, un courrier d'information a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire, ainsi qu'aux professionnels.

Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➢ **Activité porte-à-porte :**

- Achat de deux nouvelles bennes d'ordures ménagères (19 T et 26 T)
- Achats de bacs roulants : 780 bacs d'ordures ménagères et 795 bacs d'emballages ménagers
- Puçage des bacs roulants : 39,5 % du parc de bacs roulants est pucé

➢ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Implantation de nouvelles colonnes d'apport volontaire enterrées en 2022 :
  - Hyper Centre Ville de Cholet (5 OMR, 3 EM, 2 Verre).
  - Quartier Monnet, avenue de l'Europe à Cholet (6 OMR, 3 EM, 2 verre).

- Renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées par des colonnes enterrées en 2022 :
  - Quartier Turbaudières/Girardière, résidences Clairefontaine à Cholet (8 OMR, 6 EM, 3 verre).
  - Quartier Turbaudières/Girardière, résidences les Turbaudières à Cholet (3 OMR, 2 EM, 2 verre).

- Projets d'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire pour 2023 :
  - Hyper Centre Ville quartier Saint Pierre, Cholet (1 OMR, 1 EM).
  - Hyper Centre Ville rue Nationale, Cholet (2 OMR, 2 EM).
  - Hyper Centre Ville de Cholet renouvellement de colonne (8 OMR, 5 EM, 1 Verre)
  - Renouvellement de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées par des colonnes enterrées quartier Villeneuve (3 OMR, 2 EM, 2 Verre).

- Sécurisation et amélioration des déchèteries en 2022 : installation de gardes corps sur les sites non équipés, installation et rénovation de la vidéosurveillance sur trois déchèteries (Cormier, Blanchardière et l'Eriboire), renouvellement des lampadaires des deux déchèteries de Cholet par de l'éclairage LED.
- Sécurisation et amélioration des déchèteries en 2023 : installation de la vidéosurveillance sur deux déchèteries
- Avancement du schéma directeur de construction de déchèteries sur le territoire :
  - Déchèterie du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers : poursuite des études de conception ; consultation de travaux fin 2024 ; ouverture au public fin 2025
  - Déchèterie de l' " Ecuyère " à Cholet : acquisition du foncier en 2023 ; lancement des études en 2024 ; travaux en 2027 ; ouverture au public en 2028
- Éco-points :
  - Coron : travaux de dépollution puis désaffectation du service public et restitution dans le patrimoine communal en 2024,

➢ **<u>Activité prévention / communication</u> :**

- 2022 : 2 nouveaux composteurs de proximité (Restaurants scolaires Cerqueux et Cernusson).
- 2023 : projets de 3 nouveaux composteurs de proximité.

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2022 € TTC
Valor3E : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2022)	4 514 088 €
Brangeon Environnement / Brangeon Recyclage / Valdéfis : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C17090 à C17094 puis marchés C22012 à C22018, C22051	3 257 929 €
Brangeon Environnement : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihiersois et le Bocage (Marché C21059-C21060)	604 006 €
Brangeon Environnement : Collecte colonnes enterrées EM, OM et Verre (+ lavage des colonnes) – Marché C19125	537 351 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2022 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2022).

<u>Résultats de l'exercice 2022</u>

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	14 122 566,03 €	14 076 690,89 €	- 45 875,14 €	4 598 999,91 €
Investissement	1 357 115,50 €	2 310 736,37 €	953 620,87 €	68 273,20 €
TOTAL F + I	15 479 681,53 €	16 387 427,26 €	907 745,73 €	4 667 273,11 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

** RAR : Restes à réaliser*

<u>Indicateurs</u> :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Montants des dépenses réelles d'investissements 2022 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	36 371 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	697 019 €
Déchèteries (023)	522 125 €
Centre technique (109)	4 081 €
Mobilier (549)	2 759 €
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	**1 262 355 €**

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2023

Dépenses d'investissement prévues N+1

Études et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales : . déchèterie du Bocage (études 2021-2022-2023 / travaux 2024-2025) . déchèterie Lys-Haut-Layon (études 2021 à 2023 / travaux 2024-2025) . déchèterie de l'Ecuyère (études 2024-2025-2026 / travaux 2027-2028)	Mise en service 2025 2025 2028	Coût d'opération 2,66 M € TTC 3,73 M € TTC 3,82 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2023 2024	411 000 € TTC 400 000 € TTC
Achat Bacs Roulants	2023 2024	110 000 € TTC 190 000 € TTC
Achat véhicules BOM	2023 2024	510 000 € TTC 600 000 € TTC
Composteurs partagés	2023 2024	30 000 € TTC 30 000 € TTC

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2022

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	**69 727 €**
Vente de produit	**1 041 588 €**
Acier	59 091 €
Ferrailles	47 250 €
Batteries	3 412 €
Palettes	3 134 €
Papier (1.11)	74 812 €
Gros de magasin (1.02)	224 735 €
D3E	53 324 €
Papier / cartons (1.05 / 5.02)	269 925 €
Verre	57 715 €
Aluminium	14 310 €
PCC (ELA 5.03)	797 €
Emballages plastiques + plastiques durs	233 083 €
Redevances	**299 402 €**
Redevance Spéciale	256 032 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	14 507 €
Locations diverses	15 303 €
Produits activités annexes	13 560 €
Impôts taxes (TEOM)	**11 004 056 €**
Autres produits gestion courante	**1 543 275 €**
SREP SA CITEO	1 259 032 €
Éco-Mobilier	112 023 €
Eco-DDS	11 942 €
Eco-TLC	10 438 €
Pénalités	59 339 €
Divers	90 501€
Dotations et participations	**4 308 €**
Autres produits exceptionnels	**72 230 €**
Total des recettes réelles de fonctionnement	**14 034 586€**
Total des recettes – Écritures d'ordre	**42 105 €**
Total des recettes de fonctionnement	**14 076 691 €**

Recettes d'investissement 2022 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	1 244 360 €
Subventions	292 020 €
Autres	14 €
Total des recettes réelles d'investissement	**1 536 394 €**
Total des Recettes d'ordres d'investissement	**774 342 €**
Total des recettes d'investissement	**2 310 736 €**

Indicateurs :

- *Modalités de financement du service Gestion des Déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement.*
- *Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes.*
- *Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets.*
- *Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...*

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS	UNITÉ TARIFAIRE	TARIFS 2022
Zone 1 – Territoire ex-Communauté d'AdC (net) redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m³/semaine	45,00 €
Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)	Forfait/an	120,00 €
Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net) Redevance spéciale si > 240 l /semaine. Forfait par sites communaux	m³/semaine Forfait/an	33,00 € 150,00 €

Apports en déchèteries et éco-points - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	UNITÉ TARIFAIRE	Tarifs 2022 (net)
Tout-venant	Par m³	38,50 €
Déchets verts	Par m³	20,35 €
Cartons	Par m³	6,05 €
Apports en déchèteries uniquement		
- Métaux	Par m³	4,95 €
- Bois	Par m³	17,60 €
- Plastiques durs	Par m³	4,95 €
- Films plastiques	Par m³	4,95 €
Apports en déchèteries et éco-points- redevances dues par les professionnels hors territoire AdC (tous les tarifs ci-dessus sont doublés)		

Indicateurs :

- *Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative.*

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2022 € TTC/Tonne
Collecte des déchets sur le territoire en régie (OM, EM, biodéchets en porte-à-porte 15 774 T), y compris la pré-collecte (gestion des bacs) et la gestion de la collecte (régie et prestataires)	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		150,17 € net / Tonne** (128,25 € net en 2021) Dépenses totales de 2 368 856 € TTC
Collecte des déchets (OM, EM en porte à porte Vihiersois et Bocage 3 272T)	Marché public	Brangeon Environnement	**Ex-Bocage :** OM : part forfaitaire : 102 960 € TTC/an part variable : 25,74 € TTC/t* EM : part forfaitaire : 98 748 € TTC/an part variable : 50,43 € TTC/t* **Ex-Vihiersois :** OM : part forfaitaire : 169 620 € TTC/an part variable : 31,08 € TTC/t* EM : part forfaitaire : 162 681 € TTC/an part variable : 73,53 € TTC/t*
Collecte colonnes enterrées (3 032 T OM et 620 T EM)	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 58,4 € TTC/tonne* EM : 87,6 € TTC/tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	148,5 € TTC/tonne*
Traitement des EM			234,21 € TTC/tonne*
Traitement des refus			123,2 € TTC/tonne***
Transport/transfert			16,5 € TTC/tonne*
Adhésion au syndicat			1,386 € TTC/hab*
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	32,7 €/tonne*
Déchèteries et éco-points (24 752 T)	Marché public	Brangeon Environnement	121,9 €/tonne** Dépenses 2022 de 3 016 567 € TTC

** prix du bordereau des prix du marché*

*** prix réel de l'année 2022 (Coût annuel (cf matrice comptacoût) divisé par le tonnage)*

**** pour les déchets concernés, ce coût se rajoute aux 234,21 € TTC/T préalablement payés, soit le coût des déchets mal triés = 357,41 € TTC/T*

Comptabilité analytique : Méthode ComptaCoût

L'AdC présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode ComptaCoût conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (Méthode ComptaCoût) et donc à terme, des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opération de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, emballages ménagers, verre…).

Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire…).

Le coût aidé hors taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

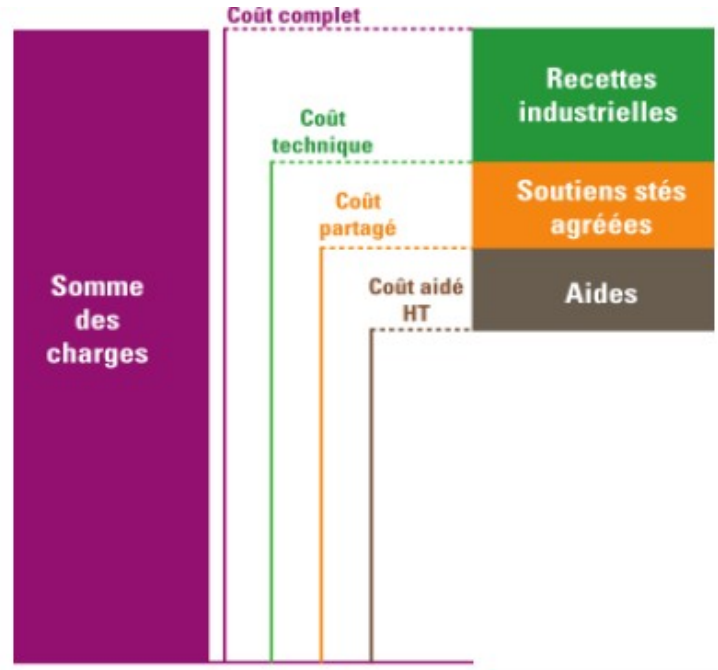

Coût des différents flux de déchets

Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitements

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT - 2019	5 051 616	1 266 573	176 772	3 341 004	73 683	-8 998	**9 900 650**
Coût aidé € HT - 2020	4 953 825	1 913 906	116 364	3 326 211	60 419	-1 147	**10 369 578**
Coût aidé € HT - 2021	4 943 219	1 470 115	127 652	3 565 928	72 978	4 098	**10 183 990**
Coût aidé € HT - 2022	5 588 218	1 432 076	137 591	3 556 558	83 276	22 321	**10 820 041**

Coût aidés HT 2021

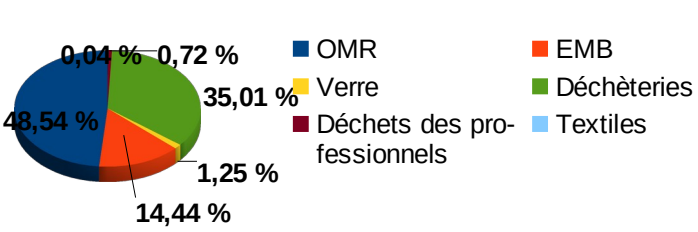

Coût aidé HT 2022

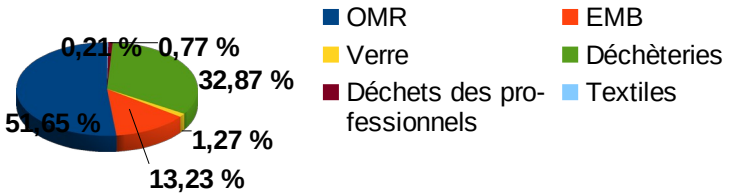

La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à diminuer la production et à inciter les usagers vers plus de tri et de valorisation.

Répartition des Coûts 2021

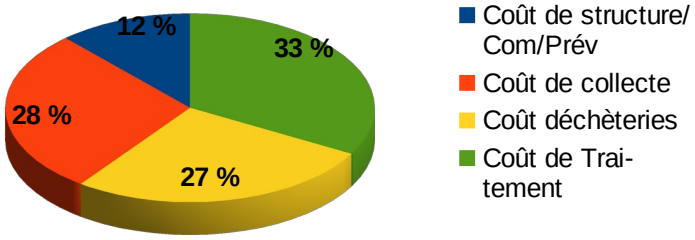

Répartition des Coûts 2022

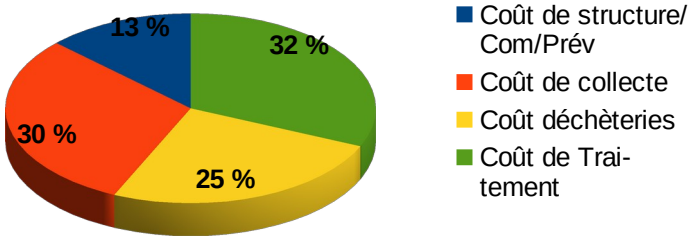

La part que représente le traitement des déchets est la plus importante, cela est notamment dû à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et aux coûts des différentes filières de traitement comme le CSR par exemple.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne.

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT / T - 2019	297,91	208,49	45,78	162,85	589,46	-9,09	**204,04**
Coût aidé € HT / T - 2020	288,55	314,79	28,63	158,04	686,58	-4,04	**190,21**
Coût aidé € HT / T - 2021	290,83	237,92	30,92	161,13	675,72	9,67	**203,81**
Coût aidé € HT / T - 2022	337,17	238,40	33,27	197,95	711,76	73,18	**239,88**

On constate que le bilan économique est favorable aux emballages ménagers par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités et fréquence de collecte.

Coûts des différents flux ramenés par habitant

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT / hab - 2019	48,55	12,17	1,70	32,11	0,71	-0,09	**95,15**
Coût aidé € HT / hab - 2020	47,31	18,28	1,11	31,76	0,58	-0,01	**99,03**
Coût aidé € HT / hab - 2021	47,33	14,08	1,22	34,15	0,70	0,04	**97,52**
Coût aidé € HT / hab - 2022	53,54	13,72	1,32	34,07	0,78	0,21	**103,66**

Évolution des coûts

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 103,66 € par habitant en 2022, contre 97,52 € en 2021.

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxe, tous flux des collectivités mixtes à dominante rurale, entre 59 € et 179 € par habitant. L'AdC est donc dans la fourchette moyenne de ce référentiel.

Indicateurs :
- *Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années.*
- *Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.*

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- en 2021, l'AdC a collaboré avec et Émeraude Création (22) et ADAPEI (49) pour la fabrication et la fourniture de matériel nécessaire au compostage partagé (ESAT).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'éco-cyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi (entreprises d'insertion professionnelle).
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes et des particuliers sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Éclaircie et Fil d'Ariane (entreprises d'insertion professionnelle).
- Depuis 2012, l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Éco-système leur assure des recettes.
- Les espaces verts de toutes les déchèteries et éco-points sont entretenus par l'entreprise d'insertion Acta Qualéa (ESAT) depuis 2018.

DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILES – ANNÉE 2022
51 890 TONNES

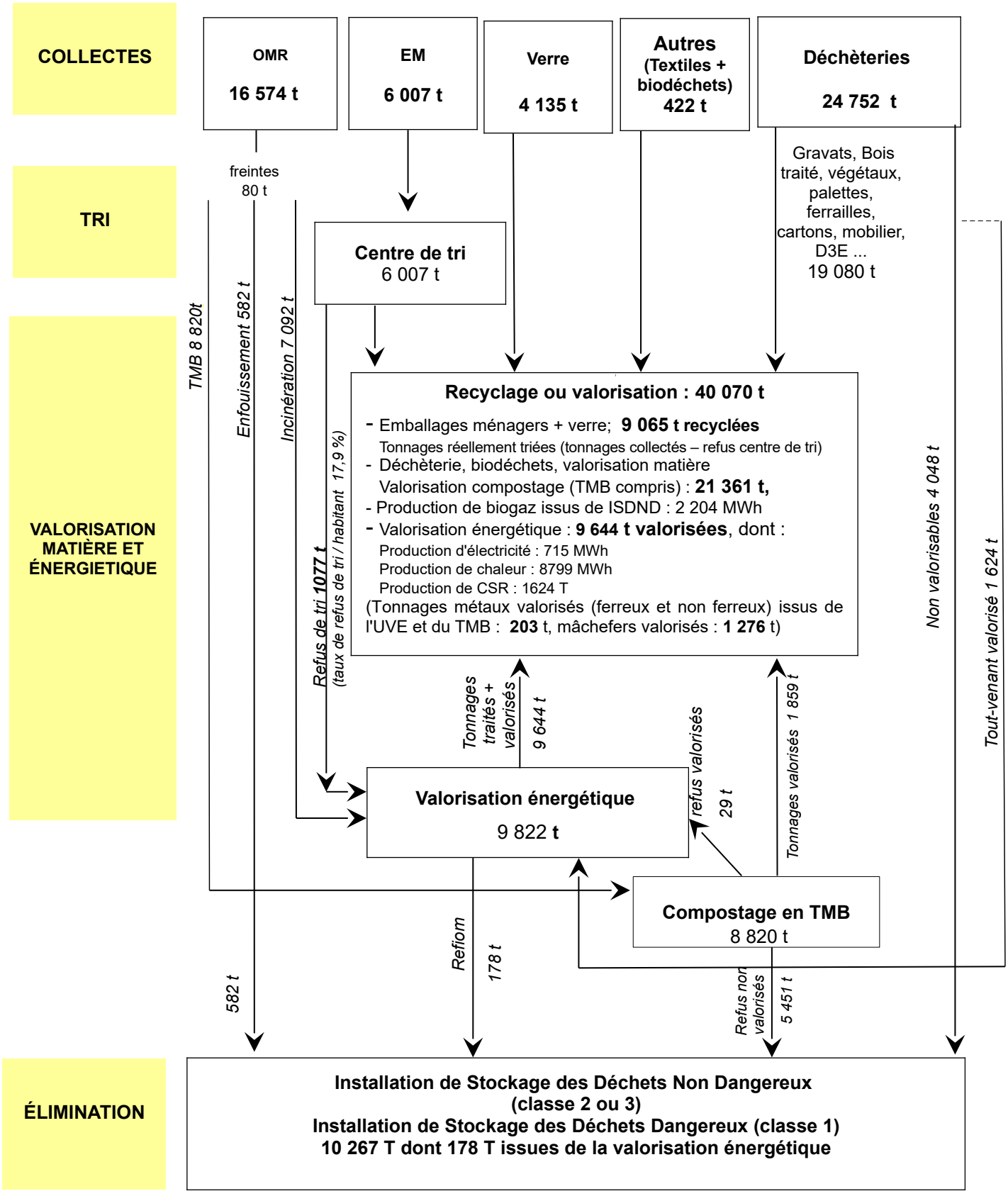

Pour l'année 2022 le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation matière et valorisation énergétique) atteint 80,21 % (contre 80,36 % en 2021).